

« RÉNOCOPRO » : FORMATION EN LIGNE ET EN PRÉSENTIEL

*Mieux appréhender les enjeux de la
rénovation énergétique des copropriétés*



Objectifs

Cette formation a pour objectif de dépasser les simples stades de sensibilisation ou d'informations générales. Elle vise au contraire à approfondir les différents aspects liés à la rénovation énergétique des logements en copropriétés, pour **permettre aux participant·e·s de mieux en appréhender les enjeux**. Au-delà d'une meilleure compréhension à titre personnel, ils et elles pourront alors :

- être des « référent·e·s énergie » au sein de leur copropriété, « mieux armé·e·s », en particulier, pour comprendre les professionnels du bâtiment intervenant dans une rénovation énergétique ;
- vulgariser à leur tour les différents enjeux d'un projet d'isolation de leur(s) immeuble(s) et être des relais de l'information et de la mobilisation au sein de leur conseil syndical et copropriété.

Cette formation n'a pas vocation à aborder les aspects spécifiques de telle ou telle copropriété. Ceci relève en effet de l'accompagnement personnalisé proposé par ailleurs à toute copropriété de la métropole grenobloise qui en fait la demande à l'ALEC. Il s'agit au contraire de traiter les informations communes à tous types de travaux de rénovation énergétique, qui n'en sont pas moins fondamentales pour une bonne compréhension, non seulement de la problématique, mais aussi des échanges avec les différents professionnels qui interviennent au cours du projet.

À l'issue de cette formation, les « référent·e·s énergie » auront acquis et maîtriseront les connaissances de base nécessaires à la compréhension des enjeux de la rénovation énergétique d'une copropriété : techniques, réglementaires, humains, financiers, etc. Ils et elles pourront également mieux interpréter les divers documents techniques relatifs aux travaux (audit, cahiers des charges, devis), ce qui facilitera leurs relations avec les différents professionnels du bâtiment intervenant au cours d'une rénovation énergétique.

PROGRAMME : UNE FORMATION EN SIX MODULES

- MODULE 1** Le dérèglement climatique et la transition énergétique
- MODULE 2** Les copropriétés, un cadre particulier
- MODULE 3** Les bases de la thermique du bâtiment
- MODULE 4** Comment améliorer son bâtiment ?
- MODULE 5** Acteurs et planification d'un projet de rénovation énergétique
- MODULE 6** Les chiffres de la rénovation énergétique des copropriétés

« Contenu pertinent, modules bien vulgarisés, bonne pédagogie des intervenants »

« Formation très facile d'accès et synthétique. Liens utiles si l'on veut des informations plus détaillées sur certains sujets »

« Je suis totalement satisfait de cette formation »

« Bon tour d'horizon sur la question »

POUR QUI ?

Les copropriétaires (membres d'un conseil syndical ou « simple » copropriétaire) qui souhaitent s'investir dans un projet de rénovation énergétique de leur copropriété et qui sont accompagnés dans le cadre du dispositif Mur Mur (dans la limite de 2 participants/copropriété).

Les participant·e·s aux sessions précédentes ont souligné l'intérêt d'une participation en binôme d'une même copropriété : les deux représentant·e·s peuvent en effet ainsi partager leurs compréhensions des sujets, et l'application à leur propre cas.

— DÉROULEMENT ET DURÉE DES SÉANCES

Cette formation présente l'originalité d'associer des temps d'auto-apprentissage individuel en ligne (sur une plateforme internet de l'ALEC) et quatre séances regroupant les participant·e·s dans un même lieu :

- **6 modules d'auto-formation en ligne**, dont le temps d'étude est de 45 mn à 1h30 environ pour le contenu de base, à lire au rythme d'un par semaine.

À la fin de chaque module, divers liens sont proposés pour approfondir son contenu. La consultation de ces liens n'est pas obligatoire. Par ailleurs, vous aurez tout le loisir de consulter ces liens ultérieurement (les accès restent valides après la formation).

« Le site est très fluide. C'est facile de se balader entre les modules. Les fichiers pdf m'ont permis de suivre les modules en déplacement, génial ! »

- **4 réunions en présentiel** pour :
 - **Clarifier, approfondir, compléter les contenus** en ligne. L'animateur de la séance (un chargé de mission de l'ALEC) répondra à toutes les questions relatives au contenu des modules, posées par les participant·e·s.
 - **Permettre les discussions et échanges entre les participant·e·s** : les plus avancé·e·s peuvent ainsi transmettre leur expérience.

« Séances très utiles, vivantes et intéressantes »

« Les interrogations et remarques des autres participants et les réponses apportées sont une très bonne source d'info complémentaire »

« Beaucoup d'échanges avec les autres, qui apportent beaucoup »

CALENDRIER ET LIEUX

Session Automne 2026

La formation s'étale sur 10 semaines au total (prévoir l'étude d'un module ou la participation à une réunion chaque semaine).

Contenu	Lieux	Dates et heures
Réunion de présentation	ALEC*	Jeudi 24 septembre, 18h – 20h
Étude des modules 1 et 2	Votre domicile	
Bilan et partage modules 1 et 2	ALEC*	Jeudi 15 octobre, 18h – 20h
Étude des modules 3 et 4	Votre domicile	
Bilan et partage modules 3 et 4	ALEC*	Jeudi 5 novembre, 18h – 20h
Étude des modules 5 et 6	Votre domicile	
Bilan et partage modules 5 et 6	ALEC*	Jeudi 26 novembre, 18h – 20h

* Locaux de l'ALEC : [14 avenue Benoît Frachon à Saint-Martin-d'Hères](#) (bât. ESP'ACE)

COÛT

Cette formation est gratuite, financée par Grenoble-Alpes-Métropole.

INSCRIPTIONS

Inscription obligatoire en remplissant le [formulaire en ligne](#).

Remplir **un formulaire par personne**. Pour un binôme d'une même copropriété, chaque personne doit remplir un formulaire. Les places sont attribuées par ordre d'arrivée. Elles sont limitées à 15, afin de faciliter les échanges et l'expression de tou-te-s les participant-e-s.

